

INFORMATIONS ÉSENTIELLES  
POUR LES RÉFUGIÉS EN GRÈCE:

REGROUPEMENT FAMILIAL EN PROCÉDURE DUBLIN ET LE BREXIT



Refugee Legal Support is a restricted fund under the auspices of Prism the Gift Fund - charity no 1099682

### **Qu'est-ce que le Brexit?**

*Le terme "Brexit" fait référence au fait que le Royaume Uni est sorti de l'Union Européenne le 31 janvier 2020.*

### **Le Brexit aura-t-il des conséquences pour moi?**

*Même si le Royaume Uni a quitté l'UE, il y aura une période de transition qui durera jusqu'au 31 décembre 2020. Durant cette période de transition, le regroupement familial en procédure Dublin restera en place.*

*Cela veut dire que si vous avez des membres de la famille dans le Royaume Uni répondant aux critères exigés, vous pouvez encore déposer une demande de regroupement familial jusqu'au 31 décembre 2020.*

### **Est-il certain que le regroupement familial en procédure Dublin ne sera plus possible après le 31 décembre?**

*Non. La période de transition pourrait encore être prolongée. Cependant, le premier ministre britannique a indiqué qu'il ne souhaite pas une prolongation. Si la période de transition est prolongée, cette décision doit avoir lieu avant le 1 juillet 2020.*

### **Que se passe-t-il si je reçois une décision sur ma demande de regroupement familial après le 31 décembre 2020?**

*Si la Grèce a envoyé la requête de prise en charge de votre demande au Royaume Uni avant le 31 décembre, le règlement Dublin sera encore d'application. **Cependant**, si le Royaume Uni n'a pas répondu dans un délai de 2 mois, cela ne voudra plus dire qu'il accepte d'office de prendre charge du dossier. Si vous recevez un refus après le 31 décembre 2020, ce n'est pas garanti que vous aurez le droit de demander une re-examination de la manière établie et décrite ci-dessus.*

### **Que se passera-t-il après le 31 décembre 2020?**

*A ce moment, ce n'est pas clair. Le Royaume Uni a son propre régime concernant les réfugiés et les autres immigrés qui souhaitent rejoindre de la famille, donc il y aura tout de même des routes légales pour le regroupement familial. Au fur et à mesure que les développements rendent le futur cadre plus certain, nous publierons plus d'informations: n'hésitez pas à consulter notre site internet [www.refugeelegalsupport.org](http://www.refugeelegalsupport.org) et à visiter notre page Facebook pour des mises à jours continues.*

CES INFORMATIONS ONT ETE MISES A JOUR LE 1/2/2020 MAIS LE DROIT PERTINENT CHANGE REGULIEREMENT. ALLEZ VOIR SUR NOTRE SITE INTERNET POUR DES INFORMATIONS ACTUALISEES:

[WWW.REFUGEELEGALSUPPORT.ORG](http://WWW.REFUGEELEGALSUPPORT.ORG)